

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Paraphe

COMMUNE DE SAINT-JULIA

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 septembre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Christian LAGENTE, Maire.

Présents : Christian Lagente, Lucas Pivetta, Marc Viguié, Martine Cahours, Séverine Carrat, Marie Christine Monnoyer

Absents : Maryne Cordier (pouvoir à Martine Cahours), Gwenaëlle Aimé (pouvoir à Christian Lagente), Roland Olivet (pouvoir à MC Monnoyer)
Khaled Fezzani , Serge Rouquet.

Secrétaire de séance : Marie-Christine Monnoyer

NOMBRE DE MEMBRE				
En exercice	Présents	Suffrages exprimables	Date de la convocation	Date d'affichage
11	6	9	17/09/2026	17/09/2026

Le quorum est atteint et permet la tenue du conseil

Ordre du jour

1. Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations
2. Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Saint Julia
3. Divers

Débats

1. Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les 6 membres présents et leurs pouvoirs adoptent l'attribution des subventions aux associations ci-après.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- a. Emera : 200€
- b. Anciens combattants : 150€
- c. ACCA : 150€
- d. Capounets : 3000€

Soit 3500 euros au total

La remise de la subvention est soumise à la production des documents de l'exercice tels que prévu par la loi.

2. Délibération relative à la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Saint Julia

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 210-1 et L 210-2 et suivants , L 213-1 et suivants, L300 -1 et suivants et R 213-1 et suivants
- Vu les statuts de la communauté de communes Aux sources du canal du midi
- Vu la délibération n°92-2023 du conseil communautaire du 4 juillet 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ensemble du territoire de la communauté de communes Aux sources du canal du midi
- Vu la délibération n°92-2023 du conseil communautaire du 4 juillet 2023 supprimant l'ancien droit de préemption urbain et instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser telles qu'elles sont délimitées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Aux sources du canal du midi
- Vu la délibération n° XX-2025 du conseil communautaire du 22 mai 2025 déléguant l'exercice du droit de préemption aux communes sur une partie des zones concernées par le droit de préemption urbain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Acte que les déclarations d'intention d'aliéner relevant de la compétence intercommunale seront transmises à la commune de Saint-Julia

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les points divers qui ne font pas l'objet d'un vote

3 . Information relative à la rencontre entre le CAUE et 4 représentants du conseil municipal le 31 juillet 2026 (Christian Lagente, Serge Rouquet, Séverine Carrat et MC Monnoyer)

Cette rencontre fait suite à des échanges réalisés en 2025 par le conseil municipal précédent.

A été présenté le résultat de la proposition du CAUE portant sur des modifications importantes du bâtiment de la mairie en y incluant l'ancienne cour d'école et bâtiments afférents

- bureau du maire et de la secrétaire de mairie
- Réalisation de deux appartements à l'étage, au lieu et place d'un seul dont la locataire est décédée
- végétalisation de la cour
- aménagement de l'ancienne cuisine de l'école en salle d'accueil de plusieurs professionnels de santé venant à tour de rôle

Suite à ce rendez-vous, un document rectificatif, prenant en compte les remarques et observations effectuées pendant la réunion a été adressé à la mairie.

En attente, la proposition d'identification de plusieurs cabinets d'architectes, une demande d'aide juridique et de définitions des subventions accessibles

4 .Information relative à l'extinction des lumières dans certaines rues du village

Le matériel permettant l'extinction manuelle des lumières du village sera installé dans les semaines à venir

5 Information relative à l'état du cimetière

L'allée de droite en entrant dans le cimetière s'affaisse, car les arbustes qui retenaient la terre sont morts. Il faudra décider d'une méthode de réparation de cet état de fait

6. Information relative à l'organisation du repas du dimanche de la fête du village, financé par la municipalité

Le budget du repas était de 1600 euros, la somme dépensée n'a pas été dépassée

Il sera signalé à l'association des Capounets que le diner du vendredi était trop abondant, et les apéritifs trop importants. Ceci étant, il faut aussi féliciter l'association des Capounets pour la qualité de ce diner et l'organisation mise en place

7. Information sur l'état de la salle des fêtes du village : 156 M2, 150 personnes peuvent y être accueillies

Des travaux importants ont été réalisés cet hiver dans la salle des fêtes après le constat de l'affaissement d'un des piliers de bois soutenant le grenier et le toit. Lors de leur réalisation, il est apparu nécessaire de poursuivre le chantier sans qu'un caractère d'urgence ne soit signalé.

Toutefois, lors de la visite de sécurité effectuée par le capitaine des pompiers, un avis défavorable à l'utilisation de la salle des fêtes a été émis parce que

- l'alarme incendie ne fonctionnait pas
- la déclaration préalable de travaux n'avait pas été faite
- les portes étaient difficiles à ouvrir du fait de la présence de rideaux

Désormais, l'alarme incendie fonctionne, les rideaux ont été enlevés. Le capitaine des pompiers a précisé que le contrôle de l'électricité et du gaz pouvait être effectué par un artisan ou un organisme agréé. Nous nous efforcerons de faire venir le plus rapidement possible les organismes de contrôle gaz, électricité.

La discussion est intense entre les membres du conseil quant au maintien de l'ouverture de la salle des fêtes.

3 membres du conseil municipal sont contre le maintien de l'ouverture de la salle des fêtes : Séverine Carrat, Martine Cahours et Marc Viguié. Les 3 autres membres sont pour le maintien de l'ouverture, au regard des réparations réalisées et du suivi des demandes effectuées par la commission de sécurité.

7. Information relative à la demande d'installation d'une antenne de téléphonie de la société Orange qui serait ouverte à deux opérateurs
La société orange a diagnostiqué une réception de mauvaise qualité sur une large partie du territoire de la commune et des communes avoisinantes

Il est proposé d'installer un poteau de 32m de haut sur le chemin de la mouline dans un champs appartenant à G.Peyssou.

Une discussion s'engage quant à l'opportunité de choisir un lieu privé, ce qui exclut pour la municipalité l'accès à une redevance annuelle. Certains évoquent les nuisances relatives à une telle installation quand d'autres insistent sur les inconvénients d'un accès difficile à la téléphonie mobile

En attente de la décision de l'architecte des bâtiments de France qui a été informé de la demande d'installation

8 Date de la prochaine réunion du conseil 8 octobre 20h30

La secrétaire de séance, Mme Marie-Christine Monnoyer 	Le Maire, Monsieur Christian LAGENTE
---	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.